

## PEUT-ON PRÊCHER SUR UN VERSET OU UNE PHRASE DE LA BIBLE ?

C'EST qui a été dit de la prédication dans la Constitution sur la liturgie peut conduire à un double contresens<sup>1</sup>. En premier lieu, on peut croire que la prédication elle aussi doit maintenant être « liturgifiée », et qu'elle doit prendre le ton des textes liturgiques. Il est certain que le Concile a remis en lumière une vérité qui avait été oubliée en beaucoup d'endroits, à savoir que la prédication « fait partie de la liturgie elle-même » (art. 52). Elle doit être comme un dialogue cordial et chaleureux du célébrant avec les fidèles tels qu'ils sont actuellement, et s'adressant vraiment à eux.

C'est précisément cette part de liberté dans la liturgie qui, Dieu merci, empêche celle-ci de s'enfermer dans une tour d'ivoire. D'un autre côté, le fait que la prédication doive pousser sur la liturgie comme sur son sol natal, la préserve du danger de tourner au simple discours d'ordre général sur n'importe quel thème religieux, ou de se muer en vagues dissertations sur des problèmes contemporains.

En rappelant ce lien fondamental, le Concile n'a certes pas eu l'intention de « liturgifier » la prédication, au sens péjoratif de ce néologisme. La prédication doit rester prédication, c'est-à-dire prolongation du message évangélique dans la vie concrète des auditeurs de cette deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Nous devons cependant avoir conscience que prédication et liturgie ne sont pas deux réalités rapprochées dans un simple souci d'opportunité, mais que la

1. Cet article a paru en anglais dans *Studies in pastoral Liturgy*, III (Dublin, The Furrow Trust), pp. 134-143. Nous remercions l'auteur et l'éditeur de nous avoir autorisés à en publier la traduction.

réalité unique du culte divin est en jeu. A côté de la parole statique et toujours quelque peu hiératique adressée à Dieu, le culte devrait, aussi souvent que possible, garder une place pour la parole plus libre de la prédication. Dès que ces deux paroles se perdent de vue et deviennent indépendantes l'une de l'autre, il se produit de part et d'autre une aliénation de l'intention première.

A côté de ce premier contresens relatif à la prédication dans la Constitution sur la liturgie, il en existe un second qui est peut-être plus dangereux encore : c'est de penser que dans ce domaine le Concile a laissé les choses plus ou moins comme elles étaient. Cette impression peut être renforcée quand on lit dans l'Instruction *Inter Œcumenici* (n° 55) que des programmes de prédication peuvent être élaborés tout en veillant à ce qu'ils soient en rapport avec les principaux temps et fêtes de l'année liturgique. De fait, il y a ici une concession qui peut s'expliquer par la situation de la prédication dans les pays où depuis longtemps des programmes réguliers de prédication avaient été prescrits par les évêques. Une telle coutume, en faveur de laquelle il y aurait beaucoup à dire du point de vue pastoral (même si cela donne à la prédication une certaine allure scolaire), ne peut pas être supprimée du jour au lendemain en faveur de l'homélie « à partir du texte sacré ». Elle ne pourra être remplacée que lorsque le choix plus riche de lectures, couvrant un cycle de plusieurs années, demandé par l'article 51 de la Constitution, sera entré en application.

De telles concessions temporaires, inspirées par la sagesse pastorale de l'Eglise, ne devraient pourtant pas déguiser le fait que le Concile, dans ce domaine de la prédication également, s'est mis en route avec détermination pour un voyage de retour, de retour à l'ancienne et vénérable loi des premiers temps de la prédication, l'« homélie à partir du texte sacré ».

### **Une prédication biblique.**

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, des initiatives diverses venant de la base ont d'abord préparé le chemin. Le mouvement de retour à une prédication dont non seulement le contenu mais aussi la forme s'enracineraient dans la Bible, est finalement parvenu, après bien des hauts et des bas, au niveau des décisions conciliaires,

et a acquis de ce fait une force nouvelle et contraignante que personne ne peut ignorer plus longtemps.

Le Concile avait à faire ce voyage de retour, en raison de la décision qu'il avait prise de revenir à la très haute idée que l'Antiquité se faisait de la lecture de l'Écriture dans la liturgie. Déjà les premières expériences de la liturgie renouvelée nous ont fait prendre douloureusement conscience de ce lien : lorsque la lecture liturgique de l'Écriture n'est pas accompagnée par une parole qui l'explique, ou l'est seulement de façon inadéquate, le danger apparaît immédiatement d'un formalisme nouveau, et cette fois d'un formalisme biblique. La Parole de Dieu est « jetée à terre », selon l'expression d'un professeur catholique de ma connaissance parlant des lectures aux messes de semaine pour enfants. Quiconque souhaite que l'Écriture joue vraiment son rôle dans la liturgie, doit opter nécessairement pour l'homélie « à partir du texte sacré ».

Cependant, une difficulté considérable surgit immédiatement. L'homélie strictement exégétique, telle qu'elle a été pratiquée dans l'Église primitive et telle que nous la trouvons, par exemple, chez saint Augustin ou saint Jean Chrysostome, demande du temps. Sa caractéristique est de suivre le texte sacré dans tous ses détails, en les expliquant pas à pas ; et cela ne peut être fait en deux phrases. En outre, nous avons affaire aujourd'hui à des fidèles qui ont perdu le contact avec la Bible, et donc qui auraient besoin d'explications encore plus complètes et même plus élémentaires. Ceci requiert encore plus de temps. Or, dans une prédication dominicale normale, il n'est pas recommandé d'être long. On a observé que l'attention de l'auditeur moderne atteint son apogée beaucoup plus rapidement qu'autrefois, mais qu'elle retombe également de façon beaucoup plus abrupte. Pour cette raison, la durée idéale de la prédication dans la messe se situe, à mon avis, entre dix et quinze minutes.

J'ai délibérément parlé de « prédication dans la messe », car la prédication en dehors de la messe obéit à d'autres lois, ne serait-ce que pour cette raison qu'il s'agit alors de membres de la communauté qui se trouvent là en auditeurs volontaires. C'est dans de telles circonstances, et tout particulièrement dans les veillées bibliques recommandées par le Concile, que l'homélie exégétique pourrait graduellement prendre un nouveau départ. Je suis convaincu que les prédicateurs et leurs auditeurs ne tarderont pas à

découvrir combien est normale cette sorte de prédication, qui est complètement subordonnée à la Parole qui vient d'être lue et n'a d'autre but que d'en renvoyer l'écho.

### Prêcher sur un verset de la Bible.

Faut-il en tirer cette conclusion que, dans la messe, on devrait renoncer à l'homélie « à partir du texte sacré » ? Certes non. Et c'est ici que peut prendre place la prédication sur des versets ou des phrases de la Bible (ce qu'en allemand on appelle *Spruchpredigt*). Déjà les Pères, parallèlement à l'homélie sur un passage entier, pratiquaient l'homélie sur un seul verset ou une phrase de la Bible. Saint Augustin surtout l'a utilisée, avec sa facilité habituelle. Dans cette prédication sur un verset, la tâche du prédicateur est pour ainsi dire de « gratter » légèrement la surface du passage de l'Écriture jusqu'à ce qu'il trouve le mot qui peut en être détaché et qui lui semble convenir à une homélie qui soit fructueuse pour ses auditeurs.

Cependant, dans une telle recherche, le prédicateur doit se garder de toute manipulation arbitraire ou allégorique du texte de l'Écriture. Chaque cas demande, comme préliminaire indispensable, une étude exégétique sérieuse du passage choisi, avec des références appropriées à son contexte biblique et liturgique. En utilisant cette méthode, il apparaîtra que certains passages, principalement les récits et les paraboles, contiennent parfois un unique mot-clé, que le prédicateur ne peut se permettre de laisser tomber s'il ne veut pas passer à côté de la signification exégétique ou liturgique de ce passage. Plus fréquemment — surtout dans les passages non narratifs, par exemple dans la grande majorité des épîtres lues au cours de l'année liturgique — cette recherche exégétique révélera plusieurs phrases susceptibles d'être développées séparément, entre lesquelles le prédicateur pourra choisir. L'exégèse moderne nous a montré que souvent l'unité de notre texte biblique actuel n'est qu'apparente, et cache en réalité une complexité primitive que le rédacteur final a remodelée de façon à en faire un tout.

Je ne m'occupe pas ici des « thèmes bibliques », ces grandes idées conductrices de la Bible qui sont relativement peu nombreuses et que nous avons récemment appris à apprécier de nouveau. Je m'intéresse seulement à la pro-

fusion de versets bibliques contenus dans nos lectures liturgiques de l'Écriture, chacun d'eux pouvant être isolé par le prédicateur pour le développer.

Cette phrase, ce verset, choisi après un examen sérieux, le prédicateur va le « déverrouiller » suivant un plan soigneux, en l'illustrant et l'enrichissant avec d'autres mots des Écritures, jusqu'à ce qu'il commence à irradier de l'intérieur, un peu comme un « thème » musical qui au fur et à mesure des transpositions devient pour l'auditeur de plus en plus rayonnant et inoubliable.

### **Nettoyer un carreau de la grande fenêtre de la Bible.**

Il me semble que la prédication sur un verset, dans des circonstances normales, est la forme la plus réaliste de l'homélie « à partir du texte sacré ». Elle a aisément la longueur idéale, et ne surcharge pas les auditeurs. Une homélie de ce type entreprend patiemment de nettoyer un petit carreau dans la grande fenêtre de la Bible devenue plus ou moins opaque, pour qu'à nouveau le soleil puisse briller à travers ce carreau-là. Chaque nouvelle homélie portant sur un verset nettoiera un autre carreau, et même si la Parole de Dieu ne devient jamais aussi claire que le jour, elle perdra du moins beaucoup de son étrangeté pour ceux qui écouteront assidûment cette prédication sur des versets de la Bible. Alors, commencera de nouveau à croître parmi nos fidèles ce que la Constitution sur la liturgie appelle le *suavis et vivus sacrae Scripturae affectus*.

Nous devons encore mentionner un dernier avantage de l'homélie portant sur un verset : c'est qu'on se la remémore facilement. Nos auditeurs sont ainsi faits que, quel que soit le soin apporté à une explication intégrale de tout un passage, ils retiendront, emporteront avec eux et utiliseront beaucoup moins une telle explication qu'ils ne le feront d'une homélie sur un verset, dont le but est justement d'enfoncer dans leur esprit un mot unique, facile à se rappeler. Je crois que le désir de quelque chose de facile à se rappeler est un des besoins les plus caractéristiques de nos auditeurs modernes. Il y a quelques années, à Würzburg, la Conférence homilétique allemande demanda l'avis de représentants soigneusement choisis de différents types d'auditeurs, et on put remarquer que ce fut le porte-parole des maîtresses de maison qui exprima le souhait que la

prédication soit plus facile à retenir. Dans la monotonie de sa tâche quotidienne, la maîtresse de maison a besoin de quelque chose à quoi elle puisse se rattacher pendant la semaine.

Dans les contacts que j'ai eus avec les protestants dans mon propre pays, j'ai toujours été frappé par le fait que leurs homélies de mariage ont manifestement beaucoup plus de succès que les nôtres. Il est fréquent de rencontrer des ménages de protestants qui, bien des années après, et même vingt ans après, parlent encore de l'homélie faite à leur mariage. La raison en est sans doute que le sermon de mariage protestant est fait sur le principe de l'homélie commentant un verset. Quand le prédicateur propose aux jeunes mariés un verset particulier de l'Écriture pour leur voyage à travers la vie, il est en droit d'espérer qu'au moins la substance de ce qui aura été dit — le verset de l'Écriture lui-même — accompagnera ses auditeurs pour les années à venir.

\*  
\* \*

Pour être fructueux, un tel ministère de prédication suppose deux choses. D'abord une exploration méditative de la parole de l'Écriture par le prédicateur. On ne peut répandre la lumière qu'à condition d'avoir été illuminé soi-même. C'est notre propre joie née au contact de la parole de Dieu qui doit se communiquer aux auditeurs. Il faut, en second lieu, que cette forme brève d'homélie soit vraiment ce que signifie le mot « homélie », c'est-à-dire un échange. Ce sera donc presque exactement l'opposé d'un sermon « liturgifié », d'un monologue hiératique. L'homélie doit être une conversation humaine et cordiale, un dialogue fraternel qui ne juge pas indigne de lui de choisir une petite parole de la Bible pour dire : « Regardez seulement comme c'est merveilleux, comme cela brille dès que vous frottez un tout petit peu. » Saint Augustin aurait dit : « Une conversation entre compagnons d'études, qui tous veulent apprendre ensemble, qui tous veulent apprendre du seul et même Maître. *In schola Christi omnes enim condiscipuli sumus.* »

Balthasar FISCHER.